

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Unité inter-départementale
de la Haute-Garonne et de l'Ariège

Installation de stockage de déchets non dangereux à Manses lieu-dit Berbiac

Commission de suivi de site

Compte-rendu

La commission de suivi de site de l'ISDND de Manses s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Christophe Hériard, Secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le mardi 12 juin 2018 à 14h30 dans la salle du conseil de la mairie de Mirepoix.

M. Hériard précise qu'il remplace pour cette réunion le sous-préfet de Pamiers parti quelques mois plus tôt (*remplacé par Madame Bonjean depuis le mois de septembre 2018*).

Participaient à la réunion en qualité de membres de la CSS :

Collège « administrations de l'État »

- M. Christophe Hériard, Secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, représentant le sous-préfet de Pamiers.
- Mme Hélène Gayout et M. Frédéric Herbert, représentant le Directeur régional l'environnement, de l'aménagement et du logement.
- M. Sylvain Gary, représentant le Directeur départemental des territoires.

Collège « élus des collectivités territoriales ou Epci concernés »

- M. Christian Cibiel, membre du conseil municipal, représentant la commune de Mirepoix.
- Mme Simone Verdier, maire de la commune de Manses.
- M. Claude Cambus, membre du conseil municipal de la commune de Manses.

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

- Mme Mireille Boulard, représentant le Comité Écologique Ariégeois.
- M. Donald Vanderstappen, représentant l'Association intercommunale pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la vallée de l'Hers.

Collège « exploitant de l'installation classée »

- M. Gérard Legrand, vice-président du Smectom.

Collège « salariés de l'installation classée »

- M. Eric Ferrié, responsable du site de Berbiac.

– M. Philippe Pujol, conducteur-ripeur, représentant du personnel.

Les personnalités qualifiées

- M. Benoît Delpas, représentant le Directeur départemental du service d'incendie et de secours.
- M. Alain Caillat, Directeur du Smectom du Plantaurel.
- Mme Noémie Wolfrom, technicienne, responsable Icppe du Smectom.
- M. Loïc Boulbes, chef de pôle du site de Manses.
- M. Fabien Senges, cabinet Ectare, bureau d'études d'environnement.
- M. Francis Boy, vice-président du Smectom.

1/ Préambule

Monsieur Hériard ouvre la séance, remercie les membres présents pour leur participation à la réunion, précise avoir procédé à une visite du site préalablement à la réunion.

Après le tour de table, il est proposé d'examiner les points à l'ordre du jour :

- Présentation du bilan d'exploitation pour l'année 2017.
- Questions diverses.

2/ Présentation du bilan d'exploitation pour l'année 2017

M. Caillat explique sa présence à la commission en raison du départ de Julie Ducos, précédente directrice technique chargée des installations classées du Smectom du Plantaurel appelée à d'autres fonctions, et laisse la parole aux équipes de Berbiac.

M. Boulbes, M. Ferrié, Mme Wolfrom, présentent à tour de rôle le bilan d'activités pour l'année 2017, au moyen d'un diaporama.

M. Caillat indique que le casier 1 a été mis en place en 1998. C'est la partie la plus ancienne de l'installation qui est maintenant totalement recouverte. L'eau ne s'infiltré plus dans ce casier.

M. Hériard demande ce qu'est « la charge hydraulique ». Le Smectom du Plantaurel répond qu'il s'agit du volume de lixiviats qui est présent dans le massif drainant situé en fond de casier. M. Caillat précise qu'il ne doit jamais y avoir plus de 30 cm d'eau de lixiviats au fond (il y a 2-3 cm en moyenne).

Concernant les odeurs, Mme Wolfrom indique qu'au cours de l'année 2017, un seul riverain a déclaré 11 signalements, contre 44 en 2016. Cela représente une baisse de 75 %. Ces 11 signalements ont été effectués soit en période nocturne soit le matin, 80 % d'entre eux sont qualifiés de fort ou très fort. En 2016, 57 signalements au total ont été qualifiés de fort ou très fort. Globalement en 2017, il est noté une forte baisse des nuisances olfactives en termes de quantité et de qualité.

M. Vanderstappen constate quand même une différence de sens dans la perception des odeurs. Au cours des treize dernières années, le sens qui était du Sud vers le Nord-Ouest est désormais Est, Sud-Est.

Mme Verdier indique que le domaine du Rouget est impacté, ainsi que le camping Bel Repayre. Elle signale recevoir beaucoup plus de plaintes qu'auparavant.

Le Smectom du Plantaurel indique que l'exploitation a été « normale » et ne comprend pas cette hausse des signalements. Le COGEVAP ne semble pas être impliqué, d'après l'exploitant.

Mme Boulard demande si des mesures ont été effectuées avec le nouvel appareil « Flair-air ». Le Smectom du Plantaurel précise que dans le rapport trimestriel se trouve la cartographie des émissions diffuses. Un agent du Smectom du Plantaurel, extérieur au site, est passé avec le « Flair-air », a contrôlé tous les puits, les raccords membranes. Les émissions ponctuelles ont été traitées immédiatement (par exemple, glissement de cheminée avec un peu de gaz sortant mais pas de façon significative). Le dispositif de captage est efficace, mais pour autant il y a des odeurs.

Mme Verdier indique que des odeurs de gaz sont ressenties jusqu'au centre de Mirepoix lorsque le ciel est bas, par temps lourd ou temps de pluie.

Du fait que l'on s'habitue à une odeur lorsqu'elle est régulière, M. Caillat rappelle qu'il ne faut pas attendre lorsque l'odeur arrive sur Mirepoix. Il convient de téléphoner rapidement. Une collaboration en temps réel est nécessaire, sinon la remontée à la source s'avère difficile. Il est important pour le Smectom du Plantaurel de cibler tous les acteurs pour pouvoir faire venir le bureau d'études au moment opportun.

M. Caillat rappelle qu'il existe 3 composantes d'odeurs :

- l'odeur liée à la phase acidogène du casier en exploitation (odeur renforcée par l'humidité),
- l'odeur liée aux lixiviats
- l'odeur du biogaz (que l'on perçoit de loin)

Mme Verdier demande comment le Smectom du Plantaurel arrivera à maîtriser ce phénomène cette année, et, si le problème n'est pas résolu en fin d'année ou l'année prochaine, elle demandera à ce que le bureau d'études qui est déjà intervenu sur les odeurs soit sollicité de nouveau. Mme Verdier dit que l'on ne peut pas continuer comme cela, car il y a trop de nuisances.

Le Smectom du Plantaurel indique que des solutions vont être étudiées d'ici la fin de l'année.

Mme Wolfram indique que le prestataire d'effarouchement est intervenu en 2017 en moyenne une fois par mois ; en parallèle, en régie, il a été effectué 20 tirs d'effarouchement par mois, répartis entre mars et août. L'effarouchement est dans l'ensemble assez efficace. Tous les trimestres, un prestataire intervient également sur le site pour réaliser une dératisation.

Concernant les travaux, pour rappel de juillet à octobre 2016 a été réalisée l'étanchéification pour un coût de 422 000 euros TTC, ce qui a permis la réduction des émissions de gaz et la réduction des infiltrations d'eaux pluviales et des incidents. Pour Manses II, l'exploitation du casier C1 s'est achevée le 6 février 2017. Des filets anti-envol ont été placés sur la zone d'exploitation. Des filets complémentaires seront fixés sur la partie haute du vallon pour éviter que les oiseaux passent.

Par ailleurs, six incidents ont été déclarés en 2017. Mme Boulard pose des questions sur ces incidents :

. Concernant le débordement, les mesures de sécurité prises sont-elles fonctionnelles ?

Le Smectom du Plantaurel indique que oui : une surverse mécanique a été mise en place et de ce fait, cela ne peut plus arriver.

. Les intempéries, ont-elles provoqué des glissements ?

Le Smectom du Plantaurel indique que oui, mais étant donné qu'ils sont faibles et situés hors zone d'exploitation, ils ne mettent pas en danger le site.

. D'où provenait le caillou de radium ?

Le Smectom du Plantaurel indique que le caillou se trouvait dans les poubelles.

À la question des évolutions prévues sur le site en 2018, M. Boulbes répond :

- la poursuite de la mise en place des filets anti-envol,
- le renouvellement du moteur (en cours),
- les études géotechniques sur la prochaine phase de terrassements (pour des travaux prévus en 2019),
- et la mise en service de la plate-forme de tri amont sur le site de Varilhes, programmée pour novembre 2018.

Concernant le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets, les discussions ont porté sur :

- la diminution programmée des capacités de stockage : M. Herbert indique que dans la réglementation, l'enfouissement n'est pas une valorisation. Il y a une hiérarchie dans le traitement des déchets, l'enfouissement est la solution ultime, mais n'est pas celle préconisée,
- le renforcement du tri à la source afin de diminuer la quantité des déchets stockés,
- l'éventualité d'avoir recours à l'incinération dans le futur,
- le développement des CSR (Combustibles Solides de Récupération).

*
* *

Le secrétaire général clôture la réunion à 16 h.

P/Le préfet et par délégation

Le secrétaire général

Stéphane DONNOT

15/01/2019